

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ROUTE BARREE - TRAVAUX POUR LA CCHF
RUE SMEER STRAETE pour la réfection d'une traversée de route**

Réf. : 2024.045

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par Monsieur KERCKHOVE Gautier, Directeur Adjoint du Centre Technique Intercommunal en date du 2 Avril 2024

Considérant la sécurité à mettre en place relative aux travaux pour la CCHF Rue Smeer Straète (partie comprise entre la Steen Weg VC3 et Rue Haeghe Meulen Straète) à Warhem pour la réfection d'une traversée de route.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du Lundi 15 Avril jusqu'à la fin des travaux :

- La route sera barrée Rue Smeer Straète (partie comprise entre la Steen Weg VC3 et Rue Haeghe Meulen Straète) sauf riverains au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation et de déviation.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur KERCKHOVE Gautier mail : gautier.kerckhove@cchf.fr
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjoint à la Sécurité
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale.

Warhem, le 3 Avril 2024

Le Maire

P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU - 5 AVR. 2024
LE MAIRE

